



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/EX(29)/1  
1<sup>er</sup> juillet 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Vingt-neuvième réunion directive  
Genève, 13 septembre 2002  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique: activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Autres questions relatives au commerce et au développement:  
  
Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-cinquième session.
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
  - a) Désignation du Président et du Bureau de la quarante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement;
  - b) Composition du Conseil du commerce et du développement;
  - c) Composition du Groupe de travail pour 2003;
  - d) Composition de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, pour 2003;
  - e) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.

5. Questions diverses:

Renseignements sur les activités de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok.

6. Rapport du Conseil sur sa vingt-neuvième réunion directive.

## II. ANNOTATIONS

### Point 1 Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour provisoire est reproduit ci-dessus.

#### Documentation

TD/B/EX(29)/1            Ordre du jour provisoire et annotations

### Point 2 Contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique: activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

2. Conformément à la décision 443 (XLIV) du Conseil, le Secrétaire général de la CNUCED doit rendre compte au Conseil, à une réunion directive, des activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.

3. Le rapport du Secrétaire général de la CNUCED est le sixième d'une série de rapports qui sont présentés chaque année. Il contient un aperçu de l'orientation générale des travaux de recherche et d'analyse concernant le développement de l'Afrique menés par la CNUCED, ainsi qu'une description rapide de certaines activités – services consultatifs et coopération technique notamment – dans chaque secteur relevant du mandat de la CNUCED.

#### Documentation

TD/B/EX(29)/2            Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90: activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

### Point 3 Autres questions relatives au commerce et au développement: Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-cinquième session

4. À sa trente-cinquième session, du 15 au 19 avril 2002, le Groupe consultatif commun du Centre du commerce international a examiné les activités de coopération technique du CCI en 2001, et pris acte du rapport du Comité consultatif sur le Fonds global d'affectation spéciale du CCI. Le Groupe a fait sienne la proposition du CCI de prendre des mesures afin de donner suite à la Déclaration ministérielle de Doha.

## Documentation

ITC/AG/(XXXV)/191 Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trente-cinquième session

### **Point 4 Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes**

a) *Désignation du Président et du Bureau de la quarante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement*

5. Conformément au cycle de roulement, le Président du Conseil à sa quarante-neuvième session sera le représentant d'un des États du Groupe D et le Rapporteur celui d'un État du Groupe A (Asie). Les 10 vice-présidents seront donc élus comme suit: 2 pour le Groupe A (Afrique) et 1 pour le Groupe A (Asie); 4 pour le Groupe B; 2 pour le Groupe C; et 1 pour le Groupe D.

b) *Composition du Conseil du commerce et du développement*

6. Conformément aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, le Botswana deviendra membre du Conseil, ce qui portera à 147 le nombre de membres du Conseil.

c) *Composition du Groupe de travail pour 2003*

7. Le Conseil devra fixer la composition du Groupe de travail pour 2003. Conformément aux dispositions de la décision 236 (XXXIII) du Conseil, les membres du Groupe de travail sont au nombre de 19, répartis comme suit: Groupes A et C réunis – 9 (Afrique 3, Asie 3, Amérique latine 3); Groupe B – 6; Groupe D – 3; et Chine – 1.

d) *Composition de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, pour 2003*

8. Le Conseil devra fixer la composition de l'Organe consultatif pour 2003. L'Organe consultatif se composera de 15 membres, répartis comme suit: 6 pour le Groupe A, 3 pour le Groupe C, 4 pour le Groupe B et 2 pour le Groupe D.

e) *Incidences administratives et financières des décisions du Conseil*

9. Au cours de la réunion, le Conseil sera informé des incidences administratives et financières éventuelles des décisions qu'il sera appelé à prendre.

### **Point 5 Questions diverses**

*Renseignements sur les activités de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok*

10. Conformément à la décision 466 (XLVII), le Président de l'Organe consultatif informera le Conseil des activités de l'Organe consultatif.

**Point 6 Rapport du Conseil sur sa vingt-neuvième réunion directive**

11. Le Conseil voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa vingt-neuvième réunion directive.

-----